



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

schéma d'organisation sanitaire

Question écrite n° 95211

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'évolution de l'organisation des soins en cancérologie. Depuis la circulaire du 22 février 2005 qui vise à intégrer les mesures du plan national de lutte contre le cancer dans les volets cancer des prochains schémas régionaux d'organisation sanitaire, on constate une concentration de la prise en charge de la cancérologie par le secteur privé, ce dernier développant cette spécialité qui apparaît particulièrement rémunératrice. Cette évolution laisse ainsi planer de nombreuses incertitudes quant au devenir de la formation et de la recherche actuellement effectuées dans les centres hospitaliers universitaires. Cette question est d'autant plus prégnante dans les hôpitaux qui ne sont pas situés dans les très grandes métropoles. Aussi, elle lui demande quelle suite il entend réserver à ces interrogations et s'il envisage de créer un pôle public/privé en matière de cancérologie ainsi que d'instituer un régime de rémunération spécifique réservé aux praticiens hospitaliers.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95211

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5344